

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Finances »

Séance du 13 décembre 2010  
Séance du 29 novembre 2010

## 17 Marché de Noël – distribution de 100 bons pour une photographie gratuite avec le Père Noël

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mme PAMART, M. MACHU, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUADDI

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. BEAUBRUN

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme M'BAYE-DIAO

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

36

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Du samedi 18 décembre au vendredi 24 décembre 2010, lors du marché de Noël, mademoiselle Élodie DELMAS, photographe, accompagnée d'un comédien déguisé en Père Noël, monsieur Jean-Pierre BELLARD, sera présente pour réaliser des photographies d'enfants avec le Père Noël. Ces photos seront vendues 5,00 € l'unité.

La ville souhaite offrir aux enfants présents sur le marché de Noël, une centaine de bons pour une photographie gratuite avec le Père Noël. Le coût total de ces bons s'élève à 500 euros.

Les bons seront réalisés par la ville qui reversera à mademoiselle DELMAS le coût de chaque photographie, en fonction des coupons remis.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances » du 29 novembre 2010,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36      Pour : 29      Contre : 0      Abstention : 7

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser la distribution de 100 bons pour une photographie gratuite avec le Père Noël ainsi que la rémunération de mademoiselle Elodie DELMAS, selon les modalités décrites ci-dessus.

**Article 2** : d'inscrire la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

1 6 DEC. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 1 5 DEC. 2010

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 16.12.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Ratuy



C'est  
maintenant !  
[www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE